

Le concours des maisons fleuries se modernise

Bazouges-la-Pérouse — À l'issue d'un travail mené par six communes du territoire, le concours communal des maisons fleuries opère sa mue. Il devient « Embellissons notre commune ».

Après l'arrêt du concours intercommunal des maisons fleuries organisé traditionnellement par Couesnon Marches de Bretagne dans les 19 communes du territoire, six d'entre elles (Bazouges-la-Pérouse, Val-Couesnon, Chauvigné, Marcillé-Raoul, Saint-Rémy-du-Plain et Noyal-sous-Bazouges), se sont penchées sur le devenir du concours de leurs communes respectives qu'ils ont souhaité maintenir dans une version simplifiée et modernisée, rebaptisée « Embellissons notre commune ».

Ce qui change

Dans l'esprit, ce « nouveau » concours s'inspire beaucoup de l'opération « Fleurissons nos rues » lancées par trois associations Communes du Patrimoine Rural, Petites Cités de Caractère et Union des Villes d'art et d'histoire et des Villes historiques de Bretagne, regroupées sous la bannière Patrimoines de Bretagne.

Plus qu'une compétition florale, cela devient une invitation à la créativité, à l'échange et à la satisfaction de contribuer ensemble à l'embellissement de son cadre de vie tout en valorisant les richesses du patrimoine local. « Dans un souci de transparence, nous avons décidé de mettre à la connaissance des participants le



Les référents des communes de Val-Couesnon, Bazouges-la-Pérouse, Chauvigné, Marcillé-Raoul, Saint-Rémy-du-Plain et Noyal-sous-Bazouges qui ont travaillé sur un nouveau concours communal des maisons fleuries.

(Photos: Ouest-France)

règlement et la grille de notation qui seront disponibles en mairie courant juin 2023 », indiquent les référents.

Trois catégories au lieu de cinq

Le concours de maisons fleuries n'est plus porté par la communauté de communes. Il comprend trois catégories au lieu de cinq (maison avec environnement, pavillon et simple façade

et commerce).

Le règlement ainsi qu'une nouvelle grille de notation portant sur cinq critères dont l'aménagement d'ensemble, la qualité du patrimoine, la technique, l'originalité et une mention spéciale « coup de cœur », complète la procédure.

Deux semaines durant, des membres du jury passeront dans les communes pour établir une évaluation. Le passage commencera par Saint-Ré-

my-du-Plain le 27 juin 2023, suivi le lendemain de Val-Couesnon, Bazouges-la-Pérouse sera évaluée le 30 juin, Noyal-sous-Bazouges le 4 juillet, Chauvigné le 5 juillet pour finir par Marcillé-Raoul, le 7 juillet. La publication des résultats est prévue la première quinzaine de septembre 2023.

Contact : pour plus de renseignements, mairie, tél. 02 99 97 44 11.